

Information sur les AMP (dans le cadre des PAMM)

Jérôme Paillet, Agence des aires marines protégées Caen, 15 avril 2013





Cadre règlementaire:

DCSMM, article 13.6 : « Pour 2013 au plus tard, les États membres mettent à la disposition du public, pour chaque région ou sous-région marine, les informations utiles concernant les zones visées aux paragraphes 4 et 5 » [...]

« 4. Les programmes de mesures établis conformément au présent article comprennent des mesures de protection spatiales, contribuant à créer un réseau de zones marines protégées cohérent et représentatif, [...] »

=> Décret du 5 mai 2011 relatif aux plans d'action pour le milieu marin :

« Toutes les informations utiles concernant les zones marines identifiées par le plan d'action pour le milieu marin comme susceptibles de constituer des zones spéciales de conservation au titre de la directive n° 92/43/ CEE Conseil du 21 mai 1992 susvisée, des zones de protection spéciale au titre de la directive n° 2009/147/ CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 susvisée ou des aires marines protégées au sens de l'article L. 334-1 du code de l'environnement sont mises à la disposition du public dans les conditions prévues par le premier et le troisième alinéa de l'article R. 219-13 du même code au plus tard le 30 septembre 2013. »



Qu'est-ce qu'une aire marine protégée?

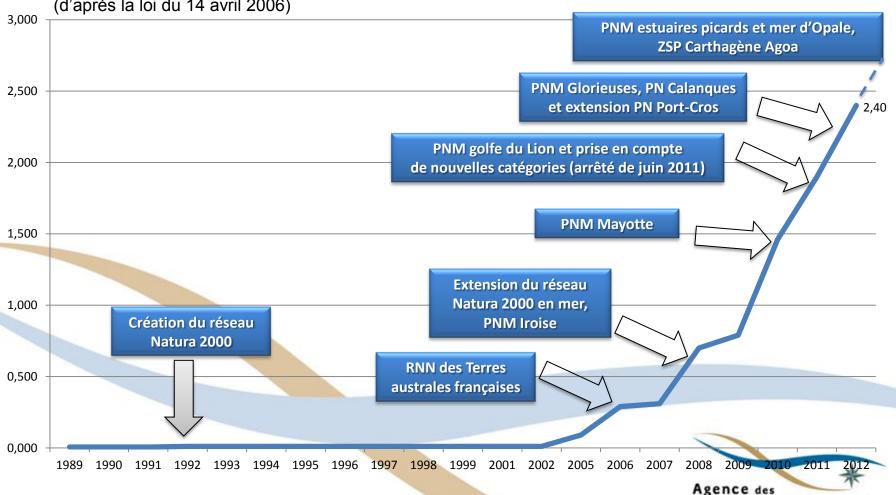
- > Un espace délimité en mer au sein duquel un objectif de protection de la nature à long terme a été défini ;
- ➤ 15 statuts définis dans le code de l'environnement (loi du 14 avril 2006 + arrêté du 03 juin 2011)
 - parcs nationaux avec une partie marine,
 - les réserves naturelles ayant une partie marine,
 - arrêtés de protection de biotope ayant une partie marine,
 - > sites Natura 2000 ayant une partie marine
 - domaine public maritime mis en gestion au Conservatoire du littoral,
 - parcs naturels marins.
 - statuts internationaux (8): sites inscrits patrimoine mondial et réserves biosphère UNESCO, zones humides d'importance internationale (RAMSAR), AMP désignées au titre des conventions mers régionales,
 - > réserves nationales de chasse et de faune sauvage avec partie marine,
- ➤Il existe une stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées (version 2007 → version 2012);

Agence des aires marines protégées



Un réseau en progression forte... encore loin des 20% (des eaux françaises) annoncés

Evolution de la proportion d'aires marines protégées dans les eaux sous juridiction française, 1989-2012 (d'après la loi du 14 avril 2006)



aires marines protégées



France métropolitaine : détails

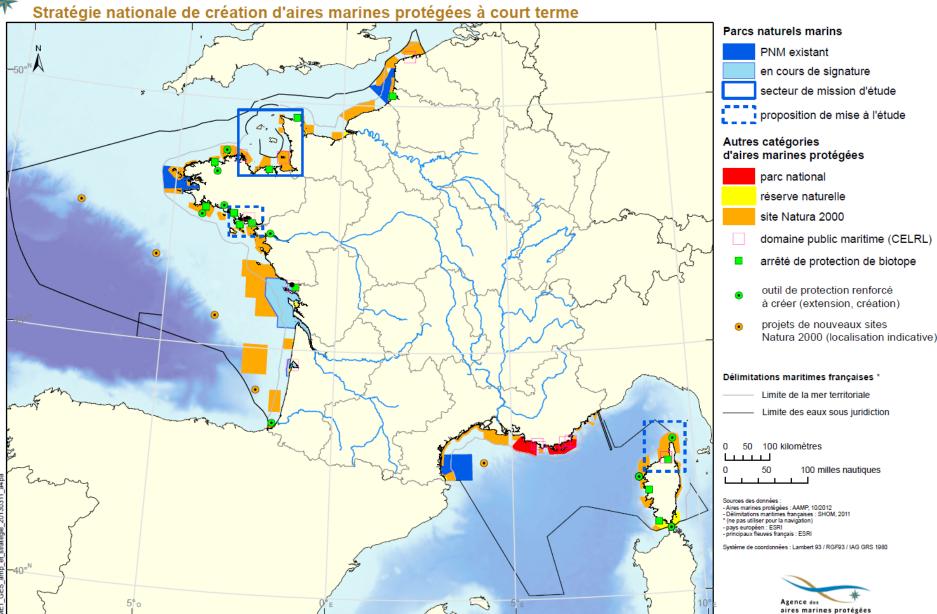
mise à jour : octobre 2012	superficie des eaux françaises	nombre d'amp	superficie des amp	taux amp/ superficie des eaux françaises
France métropolitaine	373 098 km²	296 (263)	86 484 km ² (50 263 km ²)	23,18 % (13,47 %)
Manche - mer du Nord *	28 641 km²	62 (57)	7 004 km² (6 998 km²)	24,45 % (24,43 %)
Atlantique *	233 143 km²	161 (148)	28 631 km ² (28 630 km ²)	12,28 % (12,28 %)
Méditerranée *	111 314 km²	80 (63)	50 850 km ² (14 635 km ²)	45,68 % (13,15 %)

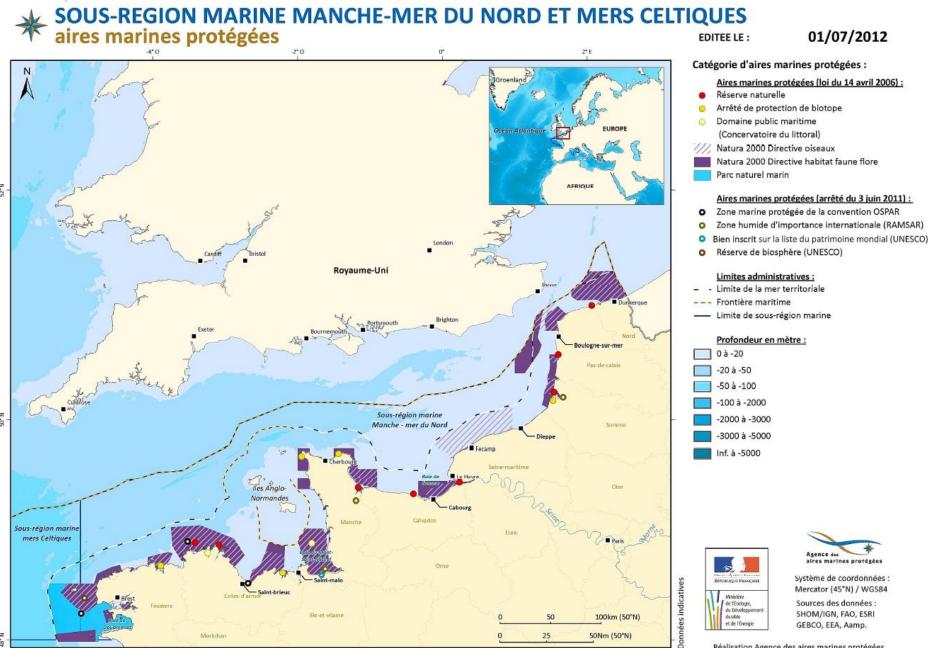
base : catégories d'espaces protégés prévues par la loi du 14 avril 2006 (entre parenthèses : catégories d'espaces protégés « loi 2006 » moins celles prévues par l'arrêté du 03 juin 2011)

^{* :} découpage géographique correspondant aux zones de compétences des préfets maritimes



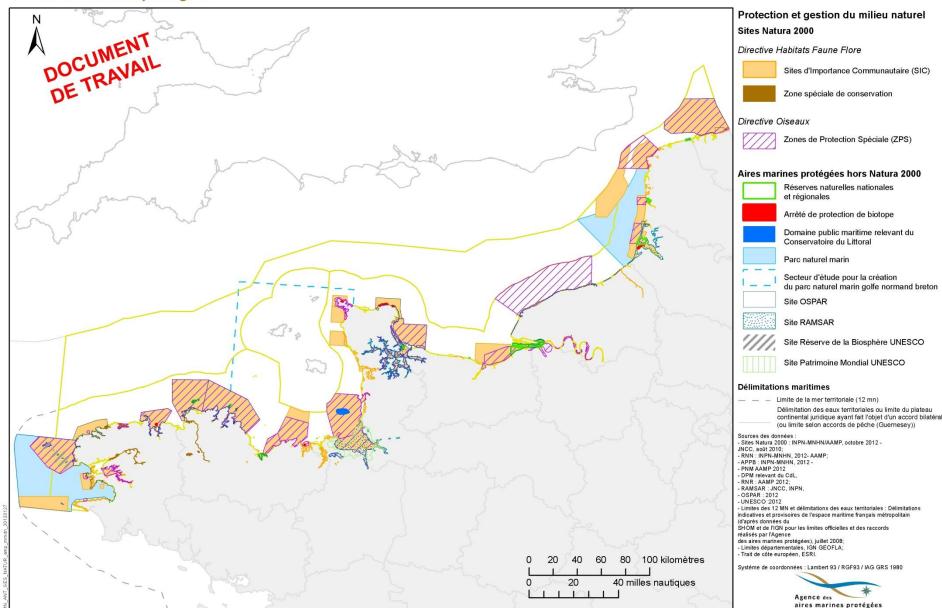
FRANCE METROPOLITAINE 11/03/2013







Aires marines protégées





Quel produit pour informer le public?

- ➤ **Objectifs** d'informer sur l'existant en matière d'aires marines protégées + mise en perspective avec les objectifs généraux de la DCSMM, et de préparer l'élaboration du programme de mesures DCSMM en posant les fondements du constat vis-à-vis du réseau d'AMP.
- Effort pédagogique (grand public) vulgarisation
- Plan retenu:
 - Introduction : les AMP et la DCSMM
 - Chap 1 : AMP : diversité des statuts, diversité d'objectifs, diversité de réponses
 - Chap 2 : Etat d'avancement de la gestion des AMP
 - Chap 3 : Une mise en perspective de la cohérence et représentativité du réseau d'AMP au regard de l'objectif de bon état écologique des eaux marines
 - Conclusion : les outils et perspectives pour favoriser l'atteinte du bon état écologique
- Document national avec un focus sur chaque SRM dans chaque chapitre (20 à 30 pages)





Mode opératoire

- Pilotage DEB
- Réalisation AAMP
- Consultation Etat (via GCMO et GT PAMM)
- ➤ Mise en ligne 30/09 procédure d'information (pas de questionnaire)
- ➤ Information des conseils maritimes de façade en octobre (point d'avancement possible en juin)

